

■ **Association pour la protection du Veyron**, à Chevilly, route de Dizy, CH-550-1045012-8. Nouvelle inscription d'une association. Statuts originaires du 18 avril 2004, modifiés en conséquence le 4 septembre 2005. But: protéger et sauvegarder le Veyron et préserver le patrimoine environnemental et paysager de son bassin. Ressources: cotisations des membres; dons. Organes: assemblée générale, comité de 3 à 7 membres. L'association est engagée par la signature collective à deux de Suter Jean, de Brittnau, président, Aeschbacher Catherine, de Baulmes, vice-présidente, Suter Suzanne, de Riex, secrétaire, et Thonney Laure, du Chenit, caissière, tous quatre à Chevilly et membres du comité; le président et le vice-président ne signent pas entre eux; le secrétaire et le caissier ne signent pas entre eux.

Journal no 11576 du 26.10.2005

(03083178 / CH-550.1.045.012-8)